



CONSIGNES
INONDATION AUX
CHEFS D'ENTREPRISE

Et vous,
que **faites-vous** pour
PROTÉGER ?
VOTRE ENTREPRISE ?



SOMMAIRE



AVANT L'INONDATION : OPTIMISEZ VOTRE ENTREPRISE

- 1 • **PROTÉGEZ** LES HOMMES 5
- 2 • **PRÉPAREZ** VOTRE BÂTI ET PROTÉGEZ VOTRE MATÉRIEL 6
- 3 • **LIMITEZ** LES PERTES ÉCONOMIQUES 8
- 4 • **ANTICIPEZ** LA PRODUCTION DE DÉCHETS 9



PENDANT L'INONDATION : RÉAGISSEZ FACE À L'ALÉA

- 1 • **INFORMEZ-VOUS ET INFORMEZ**, SANS DÉFORMER 11
- 2 • **PROTÉGEZ VOS CLIENTS** ET VOS ÉQUIPES 12
- 3 • **PROTÉGEZ VOTRE BÂTI** ET VOTRE MATÉRIEL 13



APRÈS L'INONDATION : RÉPAREZ ET POURSUIVEZ VOTRE ACTIVITÉ

- 1 • **PROTÉGEZ VOS CLIENTS** ET VOS ÉQUIPES 15
- 2 • FAITES UN ÉTAT DES LIEUX ET **SÉCURISEZ** 15
- 3 • **DÉCLAREZ** LE SINISTRE 16
- 4 • FAITES LE **BILAN** 17
- 5 • **INTÉGREZ LE RISQUE INONDATION**
DANS VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION 18
- 6 • PROCÉDEZ À DE **L'ENTRAIDE** 18



CONTACTS UTILES



**AVANT
L'INONDATION**
OPTIMISEZ VOTRE
ENTREPRISE

1 | PROTÉGEZ LES HOMMES

Préparez un plan de sécurité et impliquez le personnel dans son élaboration.

Préparez un plan d'évacuation et faire connaître les points de rassemblement hors d'eau.

Formez régulièrement le personnel à appliquer les consignes de sécurité.

Faites régulièrement des exercices de mise en œuvre du plan de sécurité de votre entreprise et révisez-le si nécessaire.

Consultez le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) mis en place par la commune.

Affichez les consignes à suivre en cas d'inondation.

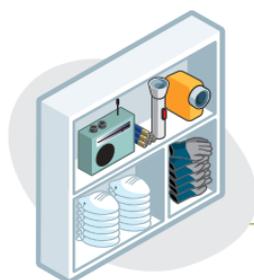


PROTÉGEZ LES HOMMES

Équipez-vous d'une radio à piles pour pouvoir suivre l'évolution de la situation en cas de coupure de courant.

Équipez-vous d'un téléphone filaire pour assurer la liaison même en cas de coupure de courant.

Équipez le bâtiment d'un système d'alerte sonore (haut-parleurs).



Identifiez une « zone refuge » avec ouvrant sur toiture dans laquelle il sera possible de rester quelques jours et stockez-y : radio, lampe torche, vêtements chauds, Équipement de Protection Individuelle et stock d'eau potable.

Veillez à garantir en toutes circonstances un **accès dégagé** pour les services de secours et d'incendie.

Balisez les zones dangereuses, si recouvertes par les eaux.

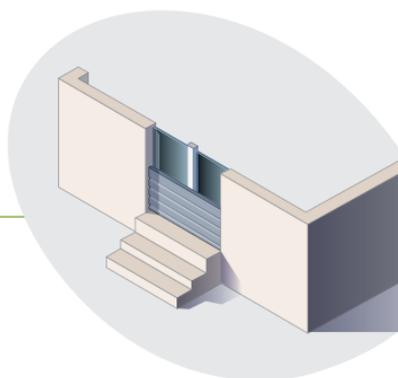
2 | PRÉPAREZ VOTRE BÂTI & PROTÉGEZ VOTRE MATÉRIEL

Rassemblez et stockez hors d'eau les produits polluants ou toxiques, les outils de production et les stocks sensibles ainsi que les équipements de protection individuelle (EPI).

Prévoyez des moyens de déplacement des objets lourds et encombrants.

Identifiez une zone de repli hors d'eau et des moyens humains pour l'évacuation et la mise en sécurité des biens.

Équipez les ouvertures de batardeaux si cela est possible.



Équipez de clapets anti-retour, les réseaux d'évacuation d'eau.

Équipez le bâtiment de câblages électriques cheminant par le plafond plutôt que le sol, avec les appareils (prises et compteurs/tableaux) situés au-dessus du niveau de la crue de référence.

Équipez le site d'un groupe électrogène pour la continuité d'alimentation des équipements vitaux.

Équipez-vous du matériel nécessaire et adapté pour réduire l'aléa ou faciliter le retour à la normale : pompes, générateurs, batardeaux, sacs de sable, matériels de nettoyage, bâches, palans pour surélever le matériel, etc.

PRÉPAREZ VOTRE BÂTI & PROTÉGEZ VOTRE MATÉRIEL

Préparez vous aux coupures de gaz, d'eau et d'électricité : prévoir d'autres options possibles pour alimenter les fonctions vitales.

Pour les élevages, élaborer un plan d'évacuation du cheptel.

Intégrez le risque inondation sur les futurs investissements, en choisissant des matériaux peu sensibles à l'eau et en respectant les normes du PPRI en cas de travaux.

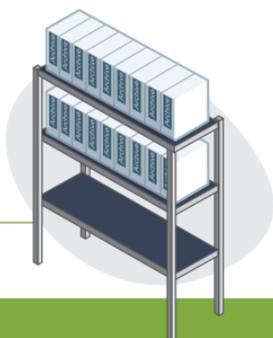
3 | LIMITEZ LES PERTES ÉCONOMIQUES

Mettez en place un Plan de Continuité d'Activité (P.C.A.).

Repensez les emplacements des équipements et machines fragiles. S'ils ne peuvent pas être déplacés, envisagez de mettre à l'abri les pièces essentielles au moment critique.

Évitez les stockages en sous-sol et équipez cette partie du bâtiment de pompes.

Mettez durablement hors d'eau les données papier (fichier client, facturation, etc.) **et informatiques** (serveur).



LIMITEZ LES PERTES ÉCONOMIQUES

Faites des copies certifiées conformes des papiers importants ou sauvegardez-les sous format informatique (actes de propriété, des contrats d'assurance, des fichiers clients et documents administratifs...).

Mettez régulièrement à jour les contrats d'assurance sur la base des valeurs comptables et économiques à assurer (expert d'assuré).

Souscrivez une assurance perte exploitation.



4 | ANTICIPEZ LA PRODUCTION DE DÉCHETS

Évacuez régulièrement vos stocks de déchets vers les installations de traitement appropriées.

Apposez nom et adresse de l'entreprise ainsi que la nature du produit contenu sur tout conteneur, fût ou bidon.

Planifiez la collecte, le regroupement et le traitement des déchets post-inondation.



**PENDANT
L'INONDATION**
RÉAGISSEZ FACE
À L'ALÉA

1

INFORMEZ-VOUS ET INFORMEZ, SANS DÉFORMER



Soyez attentif aux **messages d'alerte des autorités** : sonores, téléphoniques ou radio (privilégiez les radios à piles).

Consultez le site Vigicrue :

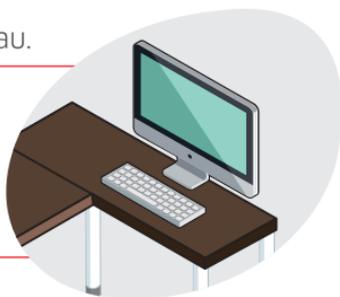
www.vigicrue.gouv.fr

pour suivre l'évolution des cours d'eau.

Consultez le site de Météo France :

www.meteofrance.com

qui présente le niveau d'alerte.



Prenez contact avec les entreprises voisines pour des actions collectives d'entraide.

Tenez régulièrement informé le personnel.

Ne téléphonez pas, pour libérer la ligne aux secours.

2

PROTÉGEZ VOS CLIENTS & VOS ÉQUIPES

Appliquez votre plan de sécurité.

Rejoignez la zone de refuge de votre entreprise.

Ne vous engagez pas sur
une route inondée et
limitez les déplacements.



Montez à pied les étages.

Signalez les zones qui pourraient être dangereuses
si recouvertes par les eaux et sécurisez les sols glissants.

Appliquez votre Plan de Continuité d'Activité.

3

PROTÉGEZ VOTRE BÂTI & VOTRE MATÉRIEL

Fermez portes et fenêtres.

Installez aux ouvertures : batardeaux, sacs de sable et caches aérations basses.

Surélevez les équipements et le matériel informatique.

Coupez les alimentations en électricité et gaz.



Arrimez ou déplacez les matériels susceptibles d'être emportés.

Activez votre plan de gestion d'urgence des matériaux, stocks sensibles et déchets.



APRÈS L'INONDATION

RÉPAREZ ET POURSUIVEZ
VOTRE ACTIVITÉ

1

PROTÉGEZ VOS CLIENTS & VOS ÉQUIPES

Ne retournez pas seul dans les locaux sinistrés.

Durant toutes les étapes du retour à la normale, **équipez chaque intervenant d'un Équipement de Protection Individuelle (EPI)** : masque, bottes, gants, combinaison de protection et lampe torche.



Ne buvez pas l'eau du robinet
avant d'être sûr de sa potabilité.

2

FAITES UN ÉTAT DES LIEUX & SÉCURISEZ

Inspectez l'extérieur de l'établissement pour relever tout déversement de matières dangereuses ou dégâts apparents sur les bâtiments, équipements, cuves, citernes...

Ne remettez pas le courant avant séchage complet.

Vérifiez l'état des stocks de produits polluants
et/ou inflammables.

Sécurisez les sols glissants.



Organisez et gérez le stockage temporaire
et l'évacuation des déchets, organisez leur tri.

3 | DÉCLAREZ LE SINISTRE

Prenez contact avec un expert d'assuré. Il vous défendra face à votre assureur.

Avant tout nettoyage, faites un premier constat des dégâts, prenez des photos, notez la hauteur d'eau dans le bâtiment. Il est également recommandé de ne rien jeter avant le passage de l'expert mandaté par l'assurance.



Dès que possible, procédez au nettoyage et à la désinfection des locaux.

Contactez le maire de votre commune afin de savoir si un arrêté CATNAT a été déclaré. Si ce n'est pas le cas, transmettez lui l'estimation des dégâts afin d'alimenter la demande de classement en catastrophe naturelle.

Informez votre assureur du sinistre. Il vous indiquera la marche à suivre.



4 | FAITES LE BILAN

Vérifiez le déroulement de vos PCA et Plan de Sécurité et modifiez-les si besoin.

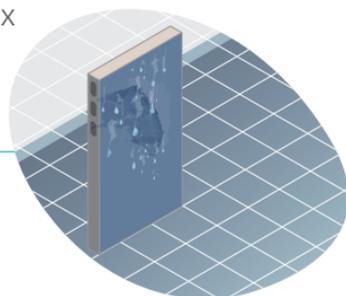


Faites un retour d'expérience :
analysez le déroulement de
l'inondation, notez ce qui a fonctionné
comme ce qui a posé problème.



5 | INTÉGREZ LE RISQUE INONDATION DANS VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION

Intégrez la vulnérabilité aux inondations lors des investissements de modernisation de l'entreprise : utilisez des matériaux moins sensibles (carrelage, peinture hydrofuge en intérieur et extérieur...).



Optimisez les réseaux (ex : créez un réseau électrique séparatif entre les niveaux inondables et hors d'eau).

6 | PROCÉDEZ À DE L'ENTRAIDE

Regroupez vous avec d'autres sinistrés pour faire des démarches communes.

Participez à des actions collectives d'entraide, notamment avec des activités voisines.



Pour + d'informations sur les risques d'inondation

Direction Départementale des Territoires de la Mer de l'Aude

- www.aude.gouv.fr/prevention-des-risques-et-securite-civile-r10.html

Centre européen de prévention du risque inondation

- www.cepri.net

Assurance : CDIA : centre de documentation et d'information de l'assurance

- www.cdia.fr

Portail de la Prévention des Risques Majeurs

- www.prim.net



Le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières
(SMMAR) met en œuvre et coordonne la politique
de prévention des inondations sur le bassin versant
de l'Aude.



CONTACTS UTILES



NUMÉROS D'URGENCE

Secours

- 18** Sapeurs-pompiers
- 15** SAMU
- 17** Gendarmerie
- 112** N° d'urgence Europe

Météo France

- 3250** (0,34€/mn) - Portail météo
- www.meteofrance.com/vigilance

Vigicruves

- www.vigicruves.gouv.fr

Risques majeurs

- www.risques.gouv.fr

Préfecture de l'Aude

- www.aude.gouv.fr

État des routes

- www.inforoute11.fr

SMMAR

📍 Département de l'Aude
Allée Raymond Courrière
11855 CARCASSONNE Cedex 09

☎ **04 68 11 63 02**

✉ smmar@aude.fr

🌐 www.smmar.org